

E 2001 (C) 4/103

*Le Ministre de Suisse à Rome, G. Wagnière,
au Chef du Département politique, G. Motta*

L

Rome, 1^{er} février 1932

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 27 janvier¹ contenant un entrefilet qui a paru dans la «Thurgauer Zeitung», relatif au journal «L'Adula»² et à l'activité de la «Dante Alighieri» en Suisse.

La nouvelle publiée par le journal thurgovien ne me surprend pas. Il y a longtemps que je me suis fait une conviction sur le rôle plus que suspect joué en

1. Dans cette lettre, Motta signalait à Wagnière un entrefilet paru dans la «Thurgauer Zeitung» du 22 janvier 1932:

[...]

L'auteur de l'information de presse dont il s'agit relate que la section de Paris de la Société «Dante Alighieri» aurait accordé un subside de 12 000 liras pour divers buts spéciaux et notamment en faveur du journal «L'Adula», qui devrait être encouragé dans sa «bataille italienne en Suisse». [...] (E 2001 (C) 4/103).

2. Cf. nos 55, 123 et 129.



Suisse par cette société italienne qui abuse de notre hospitalité et de l'accueil amical dont elle a constamment joui de la part de nos autorités, de nos journaux et de notre public. [...]

En ce qui concerne «L'Adula», il est évident qu'elle ne peut pas vivre de ses abonnements, ni de sa publicité. Elle est évidemment subventionnée, sinon directement par le Gouvernement italien, du moins par des institutions ou des particuliers en Italie. Je l'ai dit une fois à M. Mussolini qui n'a répliqué ni par un oui, ni par un non³.

Je crois, en effet, qu'il serait très indiqué, en profitant des bonnes dispositions du moment, de signaler au Gouvernement royal l'intervention de la «Dante Alighieri» en faveur d'un journal qui ne cesse pas d'injurier et de calomnier notre pays, notre histoire et nos traditions les plus sacrées. Quant au sieur Colombi⁴, il a constamment joui de la protection de la Légation d'Italie sous MM. Garbasso⁵ et Pignatti⁶. Cette attitude toujours équivoque, en contradiction avec les belles déclarations du Chef du Gouvernement et de son ministre l'été dernier à Lugano⁷, constitue, je dois l'avouer, le point sombre de ma mission en Italie. Je n'oublie pas cette journée de Bellinzone où l'Attaché militaire italien, en grand uniforme, a affecté de se promener côte à côte avec Colombi en présence de tout le Conseil fédéral⁸.

Sans doute, nous n'avons aucun intérêt à provoquer des polémiques de presse et, pour ma part, je prodigue toujours à nos journalistes des conseils d'amitié et de modération à l'égard de l'Italie. Cependant, dans des circonstances pareilles, je suis convaincu que nos journaux ne doivent pas garder le silence⁹. Les correspondants de Berne de la «Gazette de Lausanne» et du «Démocrate» croient devoir prendre souvent une attitude contraire à celle des journaux suisses qui relèvent des faits nuisibles à nos bonnes relations avec le Royaume¹⁰; ces correspondants ont grand tort. Il faut qu'on sache en Italie que l'opinion chez nous est unanime sur une question aussi grave.

3. Cf. DDS vol. 9, n° 492.

4. Cf. n° 123, n. 3.

5. C. Garbasso, *Ministre d'Italie à Berne de 1921 à 1926*.

6. Comte B. Pignatti Morano di Custozza, *Ministre d'Italie à Berne de 1926 à 1929*. Cf. DDS vol. 9, nos 488 et 490.

7. Le discours auquel fait allusion Wagnière avait été prononcé par le Ministre Marchi en janvier 1931 à Lugano. Cf. n° 55, A, n. 7.

8. Lors de la fête fédérale de tir de Bellinzone, en juillet 1929. L'Attaché militaire italien était le colonel N. Pentimalli. Remarque marginale de Motta: En effet!

9. Remarque marginale de Motta: D'accord!

10. Remarque marginale de Motta: Cette appréciation n'est pas tout à fait exacte!